

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE 2021



NOVEMBRE 2022

**Madame la Directrice de l'Organisation Mondiale
Contre la Torture (OMCT) – Bureau de Tunis**
3 Rue Hassan Ibn Noomen, Cité Jardins, 1082 Tunis

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE 2021

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'association Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT) – Bureau de Tunis qui comprennent l'état de la situation financière, l'état des produits et des charges, l'état des flux de trésorerie et les notes aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Ces états financiers font ressortir un total des actifs de 1 760 770 Dinars et un total des produits de 4 374 389 Dinars.

A notre avis, les états financiers, ci-joint, présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'association, sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, conformément à la norme comptable relative aux associations, aux partis politiques et aux autres organismes sans buts lucratifs NC 45.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit sans réserve.

3. Rapports de gestion

La responsabilité des rapports de gestion (rapport moral et financier) incombe à la Direction de l'association.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux rapports de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces rapports.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de l'association dans les rapports de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire les rapports de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre ceux-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore, si les rapports de gestion semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les rapports de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction de l'association est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément à la norme comptable relative aux associations, aux partis politiques et aux autres organismes sans buts lucratifs NC 45, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe à la Direction de surveiller le processus d'information financière de l'association.

5. Responsabilité du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport sur l'audit des états financiers comportant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport sur l'audit des états financiers.



II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé, aux vérifications spécifiques prévues par les textes réglementaires en vigueur en la matière et notamment les dispositions du décret-loi 2011-88 du 24 septembre 2011 relatif à l'organisation des associations.

Nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'association OMCT – Bureau de Tunis. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la Direction.

Notre examen n'a pas révélé des déficiences majeures en matière du respect des dispositions du décret-loi 2011-88 et du contrôle interne.



Ahmed CHAABOUNI
P/C « Auditing & Consulting Worldwide »
Le commissaire aux comptes
Tunis, le 21 novembre 2022



OMCT – BUREAU DE TUNIS
ÉTATS FINANCIERS COMPARES DES EXERCICES
CLOS LES 31 DECEMBRE 2021 ET 2020



OMCT - Bureau de Tunis
ETATS DE LA SITUATION FINANCIERE
Exercices clos le 31 décembre
(En Dinars Tunisiens)

		Notes	2021	2020
<u>ACTIFS</u>				
AC 1	Liquidités et équivalents de liquidités	1	294 509	500 722
AC 3	Autres actifs courants	2	1 456 696	481 255
AC 7	Immobilisations financières	3	9 565	14 965
AC 8	Immobilisations incorporelles nettes	4	-	-
AC 9	Immobilisations corporelles nettes	5	-	-
<i>Total des actifs</i>			1 760 770	996 942
<u>PASSIFS et ACTIFS NETS</u>				
<u>Passifs</u>				
PA 2	Autres passifs courants	6	1 746 000	926 944
PA 3	Fournisseurs et comptes rattachés		14 770	69 998
<i>Total des passifs</i>			1 760 770	996 942
<u>Actifs nets</u>				
AN 4	Autres Actifs nets		-	-
AN 7	Excédent ou Déficit de l'exercice		-	-
<i>Total des actifs nets</i>			-	-
<i>Total des passifs et actifs nets</i>			1 760 770	996 942

OMCT - Bureau de Tunis
ETATS DES PRODUITS ET DES CHARGES
Périodes allant du 1er janvier au 31 décembre
(En Dinars Tunisiens)

	Notes	2021	2020
<u>PRODUITS</u>			
PR 3 Subventions de fonctionnement	7	4 374 389	2 396 775
<i>Total des produits</i>		4 374 389	2 396 775
<u>CHARGES</u>			
CH 1 Achats consommés de fournitures et approvisionnements	8	(1 122 563)	(406 599)
CH 2 Charges du personnel		(937 277)	(1 022 381)
CH 3 Dotations aux amortissements et aux provisions	9	(115 729)	-
CH 4 Autres charges courantes	10	(2 113 495)	(904 332)
CH 5 Charges financières nettes		(85 325)	(63 463)
<i>Total des charges</i>		(4 374 389)	(2 396 775)
<i>Excédent des produits sur les charges de l'exercice</i>		-	-

OMCT - Bureau de Tunis
ETATS DES FLUX DE TRESORERIE
Périodes allant du 1er janvier au 31 décembre
(En Dinars Tunisiens)

	2021	2020
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES COURANTES</u>		
F 4 Encaissements d'autres revenus et apports	1 765 026	2 047 372
F5 Décaissements des sommes versées aux fournisseurs	(921 606)	(639 648)
F6 Décaissements des rémunérations versées au personnel	(546 286)	(848 477)
F7 Autres décaissements des activités courantes	(425 175)	(112 827)
<i>Flux de trésorerie affectés aux activités courantes</i>	<i>(128 041)</i>	<i>446 420</i>
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>		
F 8 Décaissements sur acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles	(78 172)	(50 459)
<i>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</i>	<i>(78 172)</i>	<i>(50 459)</i>
Variation de trésorerie	(206 213)	395 961
Trésorerie au début de l'exercice	500 722	104 761
Trésorerie à la clôture de l'exercice	294 509	500 722

OMCT - Bureau de Tunis

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

(En Dinars Tunisiens)

I. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

L'Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT) constitue la principale coalition internationale d'organisations non gouvernementales (ONG) luttant contre la torture, les exécutions sommaires, les disparitions forcées et tout autre traitement cruel, inhumain ou dégradant. Plus de 200 organisations à travers le monde sont affiliées à son réseau SOS-torture ainsi que plusieurs dizaines de milliers de correspondants, dans tous les pays, actifs en faveur de la protection et de la promotion des droits humains. En septembre 2011, l'OMCT a ouvert son bureau en Tunisie, privilégiant ainsi une approche de proximité avec ses partenaires locaux pour accompagner ces derniers dans la transition démocratique.

II. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers de l'association sont présentés selon les dispositions du système comptable des entreprises prévu par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises.

Les conventions comptables fondamentales concernant les éléments des états financiers et les procédés de prise en compte de l'information financière, sont présentées conformément au cadre conceptuel de la comptabilité.

Les méthodes comptables retenues par l'association sont en conformité avec la norme comptable tunisienne « NCT 45 » relative aux associations partis politiques. Toutefois, le traitement comptable des immobilisations ainsi que les subventions ayant servi à leur financement est décrit dans les notes sur les états financiers de ces rubriques.

III. NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS

Note 1 : Liquidités et équivalents de liquidités

Désignation	2 021	2 020
Avoirs en banques	290 794	499 455
Avoirs en caisses	3 715	1 267
Total	294 509	500 722

Note 2 : Autres actifs courants

Désignation	2 021	2 020
OMCT Genève - Via OMCT Général	1 159 131	434 877
OMCT Genève - Charges engagées par Bureau de Tunis	22 600	22 600
Projet DC1T - Eur	255 268	-
Assurance Groupe	3 511	-
Charges constatées d'avance	15 386	-
Personnel? avances et acomptes	800	-
Autres	-	23 778
Total	1 456 696	481 255

Note 3 : Immobilisations financières

Désignation	2 021	2 020
Cautionnement	9 565	14 965
Total	9 565	14 965

Note 4 : Immobilisations incorporelles nettes

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées parmi les charges de l'exercice de leur acquisition. parallèlement, les subventions reçues ayant servi au financement de ces immobilisations sont comptabilisées totalement en produits de l'exercice de leur encaissement.

Ce traitement comptable résulte du fait que ces immobilisations, financées par des subventions reçues de donateurs et de bailleurs de fonds, sont imputées analytiquement pour la totalité de leur prix d'achat sur les lignes budgétaires convenues avec ces donateurs.

A l'occasion de l'arrêté de l'exercice 2021, l'OMCT - Bureau de Tunis a comptabilisé ces immobilisations incorporelles parmi ses actifs en contrepartie de leurs amortissements pour un meilleur suivi comptable.

Ce traitement comptable n'a pas d'incidence sur le montant de l'excédent des produits sur les charges de l'exercice, avec l'effet compensé des achats d'immobilisations et l'encaissement des subventions d'investissement.

Ci-après leur détail :

Désignation	2 021	2 020
Logiciels	6 604	-
Amortissements	(6 604)	-
Total net	-	-

Note 5 : Immobilisations corporelles nettes

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées parmi les charges de l'exercice de leur acquisition. parallèlement, les subventions d'investissement ayant servi au financement de ces immobilisations sont comptabilisées totalement en produits de l'exercice de leur encaissement.

Ce traitement comptable résulte du fait que ces immobilisations, financées par des subventions reçues de donateurs et de bailleurs de fonds, sont imputées analytiquement pour la totalité de leur prix d'achat sur les lignes budgétaires convenues avec ces donateurs.

A l'occasion de l'arrêté de l'exercice 2021, l'OMCT - Bureau de Tunis a comptabilisé ces immobilisations corporelles parmi ses actifs en contrepartie de leurs amortissements pour un meilleur suivi comptable.

Ce traitement comptable n'a pas d'incidence sur le montant de l'excédent des produits sur les charges de l'exercice, avec l'effet compensé des achats d'immobilisations et l'encaissement des subventions d'investissement.

Ci-après leur détail :

Désignation	2 021	2 020
Equipement de bureau	67 971	-
Matériel informatique	78 145	-
Amortissements	(146 116)	-
Total net	-	-

Note 6 : Autres passifs courants

Désignation	2 021	2 020
OMCT Genève - Via OMCT Général	1 326 364	600 765
Provisions pour congés payés au personnel	323 072	207 343
CNSS	55 264	50 179
Etat, impôts et taxes	35 103	22 964
Charges à payer	6 000	-
Autres	197	45 693
Total	1 746 000	926 944

Note 7 : Subventions de fonctionnement

Désignation	2 021	2 020
Fonds reçus et paiements directs de OMCT Genève	3 595 909	2 071 048
Fonds reçus de OHCHR	166 902	170 473
Fonds reçus de ASF	32 930	6 000
Fonds reçus de l'Union Européenne	269 554	149 254
Fonds reçus de WKV Stuttgart	1 924	-
Répartition de charges administratives financées (produits)	307 170	-
Total	4 374 389	2 396 775

Note 8 : Achats consommés de fournitures et approvisionnements

Désignation	2 021	2 020
Répartition de charges administratives financées (Charges)	307 170	143 762
Honoraires experts et intermédiaires	424 014	76 757
Frais de tenue des réunions et ateliers	205 006	50 094
Aides aux victimes	68 559	24 669
Achats d'immobilisations	78 172	65 717
Autres	39 642	45 600
Total	1 122 563	406 599

Note 9 : Dotations aux provisions

Cette rubrique concerne les dotations de 2021 pour estimer les provisions pour congés à payer du personnel de l'OMCT - Bureau de Tunis.

Note 10 : Autres charges courantes

Désignation	2 021	2 020
Dons et subventions accordés	991 425	112 826
Rémunérations d'intermédiaires	853 355	584 473
Loyers	98 443	67 894
Missions et déplacements	69 861	50 828
Impressions et communications	46 084	45 391
Frais postaux et de télécommunication	23 613	28 242
Autres	30 714	14 678
Total	2 113 495	904 332